



Directrice de la
publication: Madame
Chantal Beurienne

Bulletin municipal

Sommaire

Editorial.....p1

Comptes rendus des Conseils
Municipaux.....p2

Festivité du 13 juillet.....p2

En direct de la Mairie.....p3

La vie des associations.. p4 à 7

Dates à retenir.....p8

Editorial

La compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et de la Prévention des Inondations) sera au 1^{er} janvier 2018 transférée aux Communautés de Communes.

Cette compétence devient une compétence exclusive et obligatoire du bloc intercommunal.

Les élus communautaires devront établir une cohérence avec **les règles d'urbanisme et définir des plans d'actions en fonction des moyens disponibles.**

Les syndicats existants seront sous le régime du transfert. Nous ne savons pas quel sera le devenir du Syndicat du Nan. Chaque Communauté de Communes pourra choisir de financer la GEMAPI, uniquement sur son budget général, ou en combinant avec la mise en place d'une taxe spécifique.

Si cette taxe est mise en œuvre, c'est une taxe ! Elle n'est proportionnelle ni au coût ni à l'efficacité du service.

Cela implique que les contribuables de la Communauté de Communes en question devront la payer, même s'ils ne sont pas concernés directement par les actions mises en œuvre. J'ai tenu à vous donner cette importante information qui risque d'avoir un impact sur les finances de chacun d'entre nous.

Sincèrement,

Chantal Beurienne

La numérisation est en marche, alors autant s'adapter !

Comme signalé dans le bulletin précédent, la commune dispose d'une page Facebook :

www.facebook.com/stlyelaforet

Il n'est pas nécessaire d'avoir un compte facebook personnel pour la consulter, même si cela amène un confort supplémentaire de consultation.

Elle complète le site internet, qui n'a pas vocation à gérer l'instantané, et vous pouvez y trouver des nouvelles qui relèvent de l'actualité de la commune et de l'information au fur et à mesure des besoins.

Pour vous tenir au courant, abonnez-vous à la page d'accueil, vous recevrez un message à chaque nouvelle mise à jour. Rassurez-vous, vous ne serez pas saturés, mais simplement tenus au courant des événements municipaux qui peuvent vous concerner.

Comptes-rendus des Conseils Municipaux

Conseil Municipal du 4 avril

- **Les baisses successives des aides de l'Etat aux communes les obligent à une compensation, partielle mais obligatoire.** Le Conseil Municipal, après avoir étudié la situation de St Lyé La Forêt, adopte pour 2018 les taux suivants :
Taxe d'habitation : 12.50 %
Taxe foncière bâti : 20.63 %
Taxe foncière non bâti : 48.08 %
- Le Conseil Municipal adopte une modification du budget qui prend en compte le coût du curage de la mare communale demandé par de nombreux habitants à la suite des inondations de 2016. **A titre d'information ce curage a coûté 41 656 €.**
- Le Conseil Municipal adopte les subventions suivantes pour les associations :

APENO 20 €	Coopérative scolaire élémentaire 450 €	Les anciens combattants 100 €	Football 950 €
ASCL 850 €	Coopérative scolaire maternelle 500 €	AS Collège Léon Lagrange 190 €	Joyeux lutins 850 €
VAMP 200 €	FSE Collège Léon Lagrange 286 €	Gymnastique volontaire 330 €	Tennis de table 750 €
Les Aînés 300 €	West forest country 45 150 €	Maintien en forme 160 €	Les amis de l'école 100 €
IME Clos martial 50 €	Donneurs de sang 50 €	Echo de la forêt 500 €	

- **Le Conseil Municipal fixe à 150 euros par an la redevance d'occupation temporaire du domaine public par les commerces ambulants, pour une présence par semaine.**
- Le Conseil Municipal adopte le règlement intérieur du personnel, qui est calqué sur celui de la Communauté de Communes.
- Le Conseil Municipal entérine la modification des statuts de la Communauté de Communes de la Forêt, comme la loi NOTRe nous y oblige.

Conseil Municipal du 7 juin

Le Conseil Municipal :

- Décide, après étude comparative des trois propositions reçues, de retenir la Société Cornille Havard **de Villedieux les Poëles, pour la rénovation du beffroi de l'église St Roch et la refonte de l'une des deux cloches pour un coût de 27 906 €.**
- **Autorise Madame le Maire à solliciter une subvention auprès du Pays pour la rénovation de l'éclairage public sur trois années, la première étant déjà exécutée.**
- **Fixe les tarifs de location des salles Rive du Nant et Polyvalente pour tenir compte de l'inflation et des coûts de l'entretien. Le détail des tarifs figure à la page « Les salles communales » du site de la commune.**
- Confirme son adhésion aux dispositifs FAJ / FUL du Conseil Départemental qui vient en aide aux jeunes et aux chercheurs de logements, les plus démunis, pour un coût de 1012 €.

Festivités du 13 juillet

A l'occasion de la fête nationale, la municipalité organise sa traditionnelle soirée le 13 juillet à partir de 19 heures, heure d'ouverture des portes de la salle des fêtes.

La soirée commencera avec le repas pour lequel il est, cette année, demandé une petite participation financière aux convives, qui se sont fait connaître à l'aide de l'imprimé qui a été distribué.

L'accès leur sera donc réservé. L'inscription au repas du 13 juillet est close.

La retraite aux flambeaux démarrera à partir 21 heures 30 et le feu d'artifice est prévu vers 22h30.

Les danseurs auront ensuite le champ libre pour aller jusqu'au bout de leurs forces.

En direct de la Mairie

La gestion du cimetière

Suite à un courriel vengeur – et d'ailleurs anonyme – sur l'état d'entretien du cimetière communal, la municipalité tient à apporter les précisions suivantes :

- L'entretien des tombes est de la responsabilité de ceux qui détiennent les concessions et les services municipaux n'ont pas se substituer à eux ;
- Toute une partie du cimetière est dans une phase que l'on appelle « reprise de concessions ». Celle-ci vise à récupérer les emplacements des tombes non entretenues, pour les rendre disponibles. Pour cela il faut s'assurer que ces tombes sont à l'abandon depuis un certain nombre d'années avant de pouvoir déplacer les occupants dans un espace commun, avec tous les égards dus aux dépouilles. Pendant les années en question aucune intervention n'est possible sur ces tombes, le but étant justement de prouver qu'elles sont à l'abandon. C'est la raison pour laquelle toute une partie du cimetière – en gros tout le long du mur ouest (voir photo) – est dans l'état dénoncé par le courriel.

L'entretien des allées est lui de la responsabilité des services municipaux. Il faut néanmoins savoir que :

- Pour le désherbage les communes n'ont plus droit aux produits phytosanitaires, il faut donc désherber à la main ;
- La commune ne dispose que de trois employés municipaux, sachant que si deux sont à 35h, le troisième est à 24h, et que sur ces horaires ils doivent assurer le ménage (écoles, mairie, église, salles communales), tout l'entretien de la voirie, un peu d'accueil périscolaire pour l'un d'entre eux, l'entretien des bâtiments et des espaces verts et tout ce qui relève de l'eau et de l'assainissement. Ils ont donc largement de quoi s'occuper.
- Dernier point. Entre canicule et pluies abondantes, l'herbe s'en donne à cœur joie, et le personnel doit être ménagé et ne peut être cloné.

Tout cela pour dire que si quelques mauvaises herbes ont poussé dans certaines allées, tout rentrera dans l'ordre dès que possible.



Halte aux lingettes

Elles sont le cauchemar des stations d'épuration, dont elles bouchent les canalisations et coincent les pompes et organes mécaniques.

Il s'agit des lingettes qui, qu'elles soient biodégradables ou pas, qu'elles soient à usage personnel ou ménager, ne doivent jamais être jetées dans les toilettes, mais dans la poubelle. Idem d'ailleurs pour les mouchoirs en papier qui sont faits pour résister à l'eau, contrairement au papier toilette qui, lui, est fait pour se désagréger après usage.

Donc, le mot d'ordre, c'est :

Dans les toilettes, que du papier toilette, le reste, à la poubelle.

La vie des associations

Les Amis de l'Ecole

C'est sous un chaud soleil que la fête de l'école a réuni les parents, enseignants et enfants de Saint Lyé et Villereau. Une kermesse conviviale et bon enfant, qui a permis de jouer en famille, de se faire maquiller, ou, temps fort cette année, de faire un petit tour de poney. Les parents ont en outre pu voyager, que ce soit en regardant le diaporama des photos de Londres, qui illustre le voyage des grands, ou en visitant les jardins du monde des maternelles, qui n'avaient rien à envier à ceux de Chaumont-sur-Loire.

La fête s'est terminée tard dans la nuit, autour d'un buffet proposé par les Amis de l'École.

Un grand merci à tous ceux qui se sont impliqués dans la préparation de cette fête, parents, enseignants, municipalité et centre équestre "l'écurie des Lys". Nous remercions aussi les nombreux partenaires qui nous ont permis d'avoir des lots pour la souscription ou la bonne pioche.

Bonnes vacances à tous!

ASCL

PAQUES : Comme chaque année, la chasse aux œufs, organisée dans la forêt de St Lyé le lundi de pâques, a connu un franc succès. Celle-ci **s'est terminée par un pot de l'amitié et une tombola pour le plus grand plaisir** des petits et des grands.

VENTE DE LIVRES : La vente de livres aura lieu, comme les années précédentes, le premier week-end de novembre, soit le samedi 4 novembre 2017 et le dimanche 5 novembre 2017.

D'autre part, nous sollicitons les parents à venir intégrer l'ASCL afin de renouveler le bureau avec de nouveaux bénévoles. Nous avons besoin de vous tous, parents, bénévoles, pour participer à l'organisation, dans le village de SAINT LYE LA FORET, de divers événements tout au long de l'année et ainsi pouvoir offrir de nouvelles sorties ainsi que de nouvelles animations aux enfants durant le centre loisirs du mois de juillet.

Avec nos remerciements anticipés. A très bientôt ,culturellement et sportivement vôtre. Le bureau.

David au delà de la Vie

L'association vous informe que sa prochaine conférence aura lieu le samedi 16 septembre 2017 de 14h30 à 18h30 avec le médium André Gilet à la salle polyvalente de St Lyé La Forêt.

Renseignements et inscription au 06 14 78 34 67 Ou par mail: pascal_chauveau@orange.fr

Maintien en Forme

Pensez à la prochaine rentrée de septembre :

Nous sommes prêts à vous accueillir, avec notre nouvelle animatrice Nadège, aux séances de "Maintien en Forme". Cette gymnastique douce s'adapte aux besoins et aux possibilités de chacun. Vous pouvez de ce fait, découvrir cette activité lors de nos séances qui ont lieu le vendredi de 10h à 11h à la salle de la Forêt de Saint Lyé.

Les adhérents peuvent aussi participer à la marche du mardi, en accord avec le Club des Aînés.

Renseignements : la Présidente Françoise Chièze 06 07 06 51 60



VAMP

L'année 2017 a repris de plus belle pour les VAMP. Après le concours de chaloupée de fin janvier qui a réuni et satisfait de nombreux participants, ce sont les rassemblements de voitures et motos anciennes, chaque 3ème dimanche du mois qui investissent le parking entre la mairie et la salle Rive du Nan.

Le printemps revenu, plusieurs sorties touristiques ont eu lieu, l'une d'elle nous a conduit pendant les trois jours du week-end de Pentecôte sur les petites routes du Berry.



Le dimanche 16 juillet prochain, aura lieu comme chaque année, notre bourse d'échange de pièces auto et moto, ainsi que, le matin, l'exposition mensuelle de nombreux véhicules toujours plus beaux ou plus rares.

Nous invitons les Laétiennes et Laétiens à nous y retrouver.

45170
SAINT LYÉ LA FORÊT

**Dimanche
16
Juillet**

B  **URSE
D'ECHANGES**

Autos - **M**otos

EXPOSITION
AUTOS MOTOS
ANCIENNES

Nouveauté :
venez vendre votre véhicule
de collection

**Visiteurs
Entrée
GRATITE**

RENSEIGNEMENTS : M. CHOLLET Philippe
Tél : 06 83 73 43 75 / 02 38 73 06 49 après 18h
ou Mèl : contact-vamp@orange.fr
Exposants - Bulletin d'inscription :
www.vamp-vieilles-autos-motos-passion.fr

Emplacement intérieur (table fournie 1,15 ml) : 4 €/table
Emplacement extérieur (5m x 3m) : 5 €

Petite restauration/buvette

programmation 2017-2018

Tennis de Table

Dimanche 04 juin : Vide-Greniers

Fidèle à ses habitudes, notre vingt deuxième vide-greniers fut un succès notamment en raison d'un temps clé-ment. La majorité des emplacements, réservés une dizaine de jours à l'avance, était honorée. L'organisation, parfaitement rodée, a su répondre à toutes les sollicitations.

Nous remercions l'ensemble des bénévoles, vingt-huit cette année, pour leur participation indispensable à la réussite de cette manifestation. Rendez-vous le 20 mai 2018 pour notre vingt troisième édition.

Tennis de Table (Suite)

Samedi 10 juin : Tournoi jeunes

Étaient conviés à la salle Rive du Nan, en ce chaud après-midi, les jeunes de l'association et leurs parents pour s'opposer dans un tournoi amical et acharné. La majorité des familles a répondu positivement, démontrant d'ailleurs de réelles compétences.

Après une pause goûter, composé de pâtisseries réalisées par les parents, les joueurs livrèrent leurs dernières rencontres afin de désigner les vainqueurs. De l'avis général, une demi-journée à reconduire l'année prochaine.



Vendredi 23 juin : Assemblée Générale

C'est devant une douzaine de personnes parmi lesquelles figurait Madame Launay, représentant la municipalité, que fut présenté le bilan de la saison écoulée.

Deux équipes adultes étaient engagées en championnat avec l'objectif du maintien pour l'équipe 1, en départementale 5. Malheureusement, elle termine à la dernière place, synonyme de descente en division inférieure.

La grande satisfaction du club, en plus de la hausse des effectifs, 27 contre 20 l'an dernier, est la participation régulière de quatorze jeunes aux entraînements animés par Bertrand Gouffault. L'an prochain, les plus grands d'entre eux devraient intégrer les équipes adultes pour s'aguerrir. Pour les plus jeunes, l'engagement dans un championnat spécifique leur permettra de mesurer leurs progrès, mais cela demandera le concours régulier des parents.

La reprise de la saison 2017-2018 est fixée au mercredi 30 août à partir de 18h00. Pensez à vous munir de votre chéquier et d'un certificat médical pour les nouveaux.

Renseignements disponibles au 06 03 17 38 67.

Les Aînés de la Forêt

Bal

Le bal de printemps n'a pas eu le succès habituel. Peu de monde s'est déplacé à cette matinée dansante. Le buffet froid a terminé cette journée dans la bonne humeur.

Art floral

Le 1er juin, a eu lieu le cours d'art floral avec une composition champêtre. 11 personnes ont participé à cet atelier.

Atelier couture

Cet atelier fonctionne depuis le début de l'année et remporte un franc succès. Chacune apporte son expérience et son savoir dans la bonne humeur. Cet atelier a lieu une fois par mois, le jeudi de 14h à 17h à la salle polyvalente.



Patchwork

Le jeudi une fois par mois, les cours se déroulent chez Dominique. Nous avons commencé par apprendre sur des petits travaux et maintenant les adhérentes confectionnent des ouvrages beaucoup plus importants, mais nous avons toujours besoin de conseils.

Ateliers culinaires

Pour des raisons professionnelles le concernant, les derniers cours avec Benjamin ont eu lieu au mois de mai.

Nous recherchons une personne compétente pour reprendre ces ateliers culinaires.

Modelage

Chaque mois, à raison d'un lundi choisi en fonction des disponibilités des animateurs, un atelier modelage a lieu sur la journée à la salle polyvalente. Selon leurs envies ou du temps dont ils disposent, les modeleurs y participent sur la journée, ou moins. Le midi est toujours un temps de convivialité où les « artistes » prennent le temps de déjeuner ensemble autour d'une table garnie par tout le monde, chacun apportant un petit quelque chose.



Les Joyeux Lutins

Encore une année scolaire qui s'achève et des vacances bien méritées pour vos enfants ! Nous nous retrouvons au mois d'août pour de nouvelles aventures.

Quelques infos pour la rentrée 2017/2018 : Venir à l'accueil périscolaire et de loisirs récupérer un dossier d'inscription avant le 05/07 ; le rendre complété au plus tard le 07/07 et en cas d'oubli dans la boîte aux lettres des Joyeux Lutins avant le 18/08 ; inscription périscolaire pour la semaine de la rentrée à faire avant le 24/08 ;

En cas d'inscription tardive, votre enfant sera accueilli en fonction des places disponibles.

Vacances scolaires : l'accueil ouvrira la 1^{ère} semaine des vacances de Toussaint (du 23 au 27/10), la 2^{ème} semaine des vacances d'hiver (du 05 au 09/03), la 1^{ère} semaine des vacances de printemps (du 23 au 27/04) et au mois d'août (séjour du 05 au 10/08 et accueil de loisirs du 13 au 31/08)

Fermé durant la période de Noël et Juillet

Pour tout renseignement, asso.lesjoyeuxlutins@gmail.com ou 02 38 62 08 73

Bonnes Vacances ! Les bénévoles et toute l'équipe d'animation

Le programme détaillé du mois d'août est disponible sur la page Facebook de la commune à l'adresse suivante : www.facebook.com/stlyelaforet

Programme août 2017

**Du Dimanche 06
au vendredi 11 août
Séjour à la mer!**



Séjour de 6 jours / 5 nuits au camping

« Le Domaine de Beaulieu »
à Saint Gilles Croix de Vie

Les enfants pourront profiter des nombreuses prestations du camping telles que ses 2 piscines, ses toboggans aquatiques, son aire de jeux, le mini golf... et ses animations tous les soirs!

Nous les emmènerons également à l'océan sur une plage surveillée avec périmètre de sécurité défini par notre surveillante de baignade. Châteaux de sable, visite de Saint Gilles Croix de Vie, animations au zoo des Sables d'Olonnes, promenade au marché et plein d'autres activités pour des journées bien remplies.



Places limitées à 15 enfants

Du 16 au 18 août

Fermé les 14 et 15/08

Jeux de plein air!

Ouverture sur 3 jours donc exceptionnellement les inscriptions se feront à la journée.



Jeux extérieurs, piscine, ballade en vélo...
Prévoir maillot de bain/serviette le jeudi



SAFARI

Chasse aux trésors dans la jungle des lutins, fresque animaux de la savane, danse africaine...



Jeudi 24: soirée feu de camp et nuit en tente! 6€/enfant

Du 21 au 25 août



Mardi 22: Journée au zoo de Thoiry (prévoir pique nique)

Du 28 août au 01 septembre

Le totem est remis en jeu alors qui des rouges ou des jaunes l'emportera!!!

Jeudi soir: Soirée aventurier et nuit au centre 6€/enfant

Vendredi: Défi tes parents!

De 17h à 18h à vous les parents de tester vos limites...



Mardi: Journée à la Base de loisirs de Buthiers
Course d'orientation, loustic aventure et piscine!
Maillot de bain, serviette et pique nique à prévoir

Dates à retenir

Juillet

7 juillet - **Dépôt du dossier d'inscription accueil périscolaire** - Les Joyeux Lutins

Du 10 juillet au 4 août - Centre de Loisirs - ASCL

13 juillet - Fête nationale - Mairie de Saint Lyé la Forêt

16 juillet - **Bourses d'échanges auto-moto** - VAMP

Août

Du 6 Août au 1 septembre - Centre de Loisirs - Les Joyeux Lutins

18 août - **Dépôt du dossier d'inscription accueil périscolaire dans la boîte aux lettres** - Les joyeux Lutins

24 août - **Date limite d'inscription périscolaire pour la semaine de la rentrée** - Les Joyeux Lutins

30 août - Reprise Tennis de table saison 2017-2018 - Tennis de Table

Septembre

7 septembre - Art floral - Les Aînés de la Forêt

14 septembre - Sortie dans le Gâtinais - Les Aînés de la Forêt

16 septembre - Conférence médiumnité - David au-delà de la Vie

21 septembre - Patchwork - Les Aînés de la Forêt

28 septembre - Atelier de couture - Les Aînés de la Forêt

Rappel des permanences municipales

Horaires d'ouverture

Lundi de 10 h à 12 h, Mardi de 15 h à 19 h, Mercredi de 9 h à 12 h

Vendredi de 15 h à 18 h

Téléphone: 02 38 91 84 72 Fax: 02 38 91 86 44

Courriel: mairie.de.st.lye@wanadoo.fr

Site: www.mairie-saint-lye-la-foret.fr

Page Facebook : www.facebook.com/stlyelaforet